

Note d'info GDS France – 01/12/2025

Dermatose Nodulaire Contagieuse

Situation française

Point de situation DNC :

- 👉 Un foyer de Dermatose nodulaire contagieuse bovine a été confirmé le 28/11 au soir dans le Doubs, à 23 km au nord de la zone cœur d'Ecleux dans le Jura. Il s'agit du 1^{er} foyer dans ce département.
- 👉 L'élevage concerné était déjà dans un secteur en zone réglementée ZR4. Des mesures sont déjà en place dans ce secteur pour éviter la diffusion de la maladie. Des enquêtes épidémiologiques sont en cours pour rechercher l'origine de l'introduction du virus dans cet élevage situé à plus de 20 km du foyer le plus proche (Ecleux/Jura).
- 👉 En conséquence de ce foyer, la zone réglementée ZR4 a été étendue par 4 arrêtés préfectoraux (AP 21, 25, 39 et 70) publiés le 29/11 après-midi.
 - Des communes des départements 25, 39 et 70 qui étaient en zone de surveillance sont désormais en zone de protection.
 - Des communes des départements 21, 25 et 70 qui étaient en zone indemne sont désormais en zone de surveillance. Les bovins de ces communes sont soumis à la vaccination obligatoire. Les doses nécessaires seront livrées aux cabinets vétérinaires concernées.

Le site internet de la DRAAF Bourgogne-France-Comté a été mis à jour avec les 4 APZR modifiés, la carte ci-dessous et la liste des communes concernées. : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Ce foyer en ZR4 n'impacte pas la levée au 30/11 de la ZR5 (zone réglementée mise en place suite au dernier foyer dans l'Ain).

Ci-dessous la carte de la ZR4 étendue :

